

Magnanville : « deux méchants » a dit l'enfant ; ça me suffit, perpét' pour l'ami de l'égorgeur !

écrit par Jacques Martinez | 26 septembre 2023





L'enfant de 3 ans a dit : « Il y avait 2 méchants ! »

L'accusé dément que ce soit lui. Dans ce cas, il ne peut pas ne pas savoir qui est ce « méchant » ! Et s'il ne veut rien dire, son ADN parle pour lui ! Où est le doute ? Qu'il prenne perpét' !

Celui dont le procès a commencé lundi, Mohamed Lamine Aberouz, un franco-marocain de 30 ans, est poursuivi, excusez du peu -surtout quand on connaît la justice française qui mesure ses mots en certains domaines- pour « *complicité dans l'assassinat sur personnes dépositaires de l'autorité publique* », « *association de malfaiteurs terroriste criminelle* » et « *complicité de séquestration* » en relation avec une entreprise terroriste.

Ce qui n'est pas rien et si l'enquête en est arrivée à ces accusations, ce n'est pas sans certitude sur les faits et les auteurs des faits ! Ces faits qui ont abouti au double drame perpétré par Larossi Abballa : les assassinats à l'arme blanche, le 13 juin 2016, à Magnanville (Essonne) sur le père, Jean-Baptiste Salvaing, policier de 42 ans,

commandant au commissariat des Mureaux (Yvelines), à l'entrée du pavillon familial. Certainement un guet-apens c'est-à-dire une action préméditée destinée à une attaque violente par trahison puisque l'agresseur savait qui était celui qu'il agressait et donc pouvait craindre que le policier ne soit porteur d'une arme (ce n'est qu'après ce drame que les policiers ont été officiellement autorisés à quitter leur commissariat avec leur arme jusqu'à leur domicile, puis plus tard, dans tous leurs déplacements même personnels. Ce qui, d'ailleurs, a été positif surtout dans les transports en commun où ils peuvent ainsi intervenir en cas d'agression d'un voyageur même lorsqu'ils partent en vacances avec leurs familles).

Pour l'accusation, c'est le prévenu Mohamed Lamine Aberouz qui aurait proposé à son ami Larossi Abballa ce couple « comme cible de l'attentat », attentat que tous deux avaient prévu de perpétrer.

Toujours selon l'accusation, le prévenu « *s'est rendu avec Larossi Abballa au domicile des victimes le soir des faits, en se connectant sur place sur l'ordinateur des victimes afin de visionner des photographies de Jean-Baptiste Salvaing permettant ainsi à Larossi Abballa d'identifier immédiatement l'intéressé pour passer à l'acte à son encontre avant même qu'il n'ait eu le temps de réintégrer son domicile* », devant sa porte, affirme le dossier d'accusation. Ces conclusions font état de la découverte de traces d'ADN de Mohamed Lamine Aberouz retrouvées, dans le pavillon lui-même et, en outre -ce qui n'est pas anodin !- sur le repose-poignet de l'ordinateur appartenant au couple assassiné ! Ordinateur utilisé par le tueur lui-même afin de rédiger et envoyer la revendication de ce double attentat qu'ils étaient évidemment tous deux fiers de l'avoir perpétré.

Que l'accusé nie maintenant avoir été présent sur les lieux,

quelle importance ? Puisqu'il semble fort que ce soit lui qui ait désigné ce couple -que lui seul connaissait- à son « copain » ! Il est donc aussi coupable que lui, même s'il arrivait à prouver qu'il n'était pas dans ce pavillon au soir du 13 juin 2016.

En outre, connu comme terroriste islamiste, pour la sécurité de tous les Français, quelle serait la décision de ce tribunal ? Qu'il soit acquitté et donc remis sur le marché non du travail mais du terrorisme ou qu'il soit enfermé sans aucune possibilité de communication avec le monde extérieur ? Inutile de vous dire quelle serait ma préférence...

D'autant que l'accusation a établi que l'accusé était un ami d'enfance de Larossi Abballaa qu'il a, de son propre chef, modelé grâce à la pratique, sur lui, d'un « endoctrinement idéologique ». Donc même s'il n'était pas dans le pavillon et même s'il parvenait à prouver que son ADN aurait été « transféré » par la peau des mains de son copain l'assassin car, se défend-il, il l'avait vu quelques jours plutôt !

Mais comment pourrait-il expliquer que son ADN ait pu rester aussi longtemps sur une main de son pote ! Celui-ci ne faisait-il donc pas ses ablutions quotidiennes ? Selon islamohammed.com, « *les ablutions sont obligatoires pour tout musulman avant la prière.*

Les ablutions ne sont autorisées qu'avec de l'eau pure, celle qui coule des robinets, qui provient de la mer, des rivières, des sources ou des puits. Quand le musulman se lave les mains, tous les péchés commis par elles, tombent avec l'eau. Il sort ainsi pur de tout péché ! »

Donc l'accusé voudrait nous faire croire que son ami ne se lavait pas les mains, donc ne faisait aucune ablution et donc ne priait jamais, puisqu'il avait encore de l'ADN de lui sur ses mains -donc plusieurs jours après !- quand il a utilisé l'ordinateur de ses victimes ! Cela risque de paraître un peu gros aux magistrats...

.
Le soir de l'attentat, cela a été établi, Larossi Abballa avait, immédiatement après les assassinats, réalisé un « Facebook Live », en direct du pavillon de ses victimes annonçant : «Je viens de tuer un policier et je viens de tuer sa femme et derrière moi il y a le petit. Je ne sais pas ce que je vais faire de lui encore. »

Nous en avons encore des frissons d'autant que, c'est maintenant établi, c'était, malgré son très jeune âge, un témoin essentiel ! .

N'a-t-il pas, dans les jours qui ont suivi, dit et répété : « *Il y avait deux méchants...* » Il l'a même confirmé lors d'un « jeu », en plaçant sur la table, deux silhouettes et non une seule ! Cela, c'est évident, voulait dire qu'il avait vu deux agresseurs, des « méchants » dans son langage d'enfant et non un seul.

.
Lundi, dès le premier jour de son procès, Mohamed Lamine Aberouz a tenté de confirmer son absence du lieu des crimes en -petit détail- ne désignant l'auteur établi des ces crimes que par son prénom tant ils étaient liés : « Je réitère mes condamnations les plus fermes à l'encontre de Larossi pour cet acte monstrueux qu'il a commis. » Oh, le vilain Larossi...

L'accusé a même eu l'indécence de plaindre les familles des victimes : « J'exprime ma compassion à la famille des victimes. » Il est allé jusqu'à trouver « logique » leur recherche de la vérité et même, qu'il « espérait y participer » et « être écouté. » Car, a-t-il affirmé, « je réitère mon innocence » (!)

Que Mohamed Lamine Aberouz nie sa présence sur les lieux lors des assassinats, c'est sa défense. Mais une défense quelque peu écornée voire difficilement tenable depuis que la police scientifique est parvenue à démontrer que son ADN avait été retrouvée sur... le repose-poignet de l'ordinateur des victimes, ordinateur ayant servi à l'agresseur, pour

envoyer un communiqué sur cette agression réalisée, avait-il précisé, sous la responsabilité du mouvement terroriste islamiste EI (État Islamique).

L'accusé oublie de dire qu'il était des plus amis et donc très, très proche de cet islamiste radical qu'était Larossi Abballa -une proximité pouvant d'ailleurs expliquer cet éventuel (mais si peu probable sur plusieurs jours) transfert de son ADN – et que, compte tenu de cette intimité entre eux deux, il lui sera difficile de prétendre et en plus de prouver que ce n'est pas lui le second « méchant » signalé par la gamin. Le second « méchant » s'étant trouvé dans le pavillon après l'assassinat de son papa et □- espérons qu'il n'ait pas assisté à cet acte infâme et d'autant plus barbare si le tueur l'a volontairement exercé en présence du gamin !-□ l'égorgeement de sa maman. **Acte atroce tant par sa barbarie que par son sadisme venant d'hommes se disant soldats de leur Dieu !**



D'ailleurs que penserait le Pape François si, parmi les centaines de milliers de migrants auxquels il aimerait que nous ouvrions les bras s'il n'y en avait ne serait-ce qu'un et un seul, oui, un seul qui, se méprenant et, alors que nous, selon le souhait de Sa Sainteté le Pape, nous ouvririons les bras, nous ouvrirait la gorge ! La gorge d'un catholique ?



Comme fut égorgée la malheureuse jeune mère de famille qu'était Jessica Schneider, laissant un gamin non seulement orphelin mais certainement traumatisé pour le restant de sa vie ?

Selon l'accusation, c'est bien Mohamed Lamine Aberouz qui a «désigné» à Larossi Abballa le couple de policiers «comme cible de l'attentat».

Il se serait même « rendu avec Larossi Abballa au domicile des victimes le soir des faits, allant, avant l'épisode du communiqué de revendication, utiliser l'ordinateur des victimes pour voir des photographies de Jean-Baptiste Salvaing, afin de l'identifier précisément avant son arrivée au pavillon, certainement après avoir égorgé sa compagne !

Toujours selon l'accusation, c'est l'accusé lui-même qui, en outre, a endoctriné idéologiquement Larossi Abballa.

Donc, compte tenu de son apport important à la pleine réussite de la perpétuation de ce double assassinat terroriste, qu'il ait été sur place ou non, quelle importance ? S'il était absent ce soir-là du lieu des crimes, soit il dit qui est l'autre « méchant », soit le second « méchant », c'était lui !

Et qu'il soit condamné à la perpétuité ! Mais une perpétuité réelle ! Pour l'apaisement des familles et des proches des victimes, certes... Mais surtout et avant tout pour l'apaisement, du moins quand il aura l'âge d'accepter ce qu'ont fait à sa maman et à son papa les « deux méchants » qu'il a vus ce soir-là... Oui, avant tout, pour l'apaisement de ce p'tit bout d'chou dont « deux méchants » ont brisé l'univers de son enfance et de toute sa vie !

JACQUES MARTINEZ, journaliste [ancien de RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...